

nécessité d'une étude soigneuse et approfondie qu'il en faudra faire dans l'espoir d'obtenir des résultats immédiats et pratiques.

En suivant le débat, j'ai été de plus en plus convaincu que le Gouvernement a sagement agi en proposant, à cette étape de la session, l'adoption d'un plan national d'assurances sociales et la constitution d'un comité chargé d'étudier tous les aspects d'un système national d'assurance avant de saisir la Chambre d'une mesure particulière qui fera partie de toute autre mesure législative conçue dans le sens de la sécurité sociale.

Rien ne saurait donner une meilleure idée de la voie que le Gouvernement a suivie qu'un article paru dans les journaux de ce matin. Je tiens à la main une coupure du *Morning Citizen* d'Ottawa du 5 mars intitulée "Plan d'assurance-maladie préconisé pour le Québec dans le Rapport".

Voici la dépêche:

Québec, 4 mars.—Il a été annoncé aujourd'hui qu'une commission d'enquête sur les hôpitaux a recommandé, dans un rapport qu'elle a présenté au Gouvernement, l'adoption d'un régime d'assurance-maladie.

Cette commission a été instituée par le Gouvernement en 1940 pour étudier la situation financière des hôpitaux et des asiles d'aliénés et pour faire enquête sur les conditions de travail des employés de ces institutions.

Les membres de cette commission recommandent que la province, l'employeur et l'assuré contribuent au coût d'un régime d'assurance-maladie et que l'on institue une commission spéciale qui serait chargée d'appliquer ce régime. La commission recommande que la prime à payer soit calculée à tant par famille et non pas à tant par individu.

Nous avons été critiquée, monsieur l'Orateur, pour n'avoir pas présenté de mesure concrète au sujet de l'assurance-maladie. J'ai été assez longtemps dans la vie publique pour savoir que tout gouvernement, quoi qu'il fasse, est toujours exposé à la critique. Nous avons été critiqués pour avoir, avant de présenter une loi, voulu confier à un comité de la Chambre le tâche d'étudier soigneusement cette question. Si nous avions agi dans le sens contraire et présenté une mesure formelle d'assurance-maladie, la première critique qu'on aurait, je crois, adressée au Gouvernement aurait été que ce dernier n'avait pas songé à ce que les provinces pourraient ou voudraient faire de ce côté avant de présenter une loi destinée à les supplanter. On nous aurait probablement parlé—peut-être pas hier, car la chose n'a été annoncée qu'aujourd'hui dans les journaux, mais certainement aujourd'hui—de cette commission qui a été nommée dans la province de Québec et des recommandations qu'elle a faites au gouvernement de cette province. On se serait fondé sur cela pour dire qu'au lieu d'essayer d'élaborer un plan coopératif et national intéres-

[Le très hon Mackenzie King.]

sant à la fois les provinces et le dominion, nous n'avions réussi, en nous hâtant de présenter notre mesure législative qu'à créer des embarras inutiles entre le dominion et les provinces. Voilà qui ressort clairement de ce que je viens de citer.

Il y a plus. Le chef de l'opposition (M. Graydon) aurait prétendu, à juger par les remarques qu'il a faites, que nous n'avions abordé qu'un aspect de la question, que nous n'avions nullement proposé d'assurer plus de bénéfiques aux chômeurs, ni d'accroître le montant de la prestation. De fait, il a déclaré dans son discours que nous aurions dû agir ainsi, que nous aurions dû prendre d'autres mesures afin que les gens qui participent à un plan d'assurance obtiennent, d'une façon ou d'une autre quelque avantage en retour de leurs contributions, afin qu'ils puissent rentrer en possession des contributions versées. Il aurait aussi, je crois, dit que nous aurions dû réduire la limite d'âge pour les pensions de vieillesse, que cela importait plus que ce que nous voulions faire, et que nous aurions dû nous préoccuper davantage des gens atteints de paralysie ou des personnes souffrant d'invalidité permanente, et ainsi de suite. On aurait fait toute sorte de reproches au Gouvernement à l'égard de tout ce qui n'aurait pas été inclus. Cela étant, il est opportun, je crois, que le comité se rende bien compte de l'ampleur de l'assurance sociale, qu'il sache combien de mesures un gouvernement, qu'il soit provincial ou fédéral, doit envisager quand il décide d'ajouter une nouvelle mesure de législation sociale à celles qui existent déjà.

Une chose que cette discussion a fait bien clairement ressortir, je crois, c'est qu'il existe aujourd'hui au Canada un grand nombre de lois de sécurité sociale qui n'ont entre elles aucun rapport, et que, vu l'absence d'un plan général embrassant les diverses parties, il existe beaucoup de chevauchement entre le dominion et les provinces dans le domaine des mesures sociales. En conséquence, il y a bien plus d'inefficacité dans l'administration et beaucoup de gaspillage à cause de cette lacune. La nécessité de fusionner, quels que soient les moyens qu'on emploiera, les mesures sociales qui ont trait à la sécurité dans notre pays, constitue l'un des besoins urgents de l'heure présente. Etant donné que nous avons déjà beaucoup de lois sociales, et il est clair que nous allons en avoir davantage, il est évident que nous devrions avoir dorénavant un plan quelconque susceptible d'être mis en pratique et par les provinces et par le dominion. Voilà une tâche immense pour les membres du Parlement. C'est un travail que ces derniers peuvent accomplir et qui constitue un très noble devoir patriotique.